

Institution publique

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) DU GARD



CHAMPS D'INTERVENTION

- Tous types de handicaps.

INTERLOCUTEURS

Adresse mail pour toutes les demandes :

mdph@gard.fr

Poser ses questions avec précision (identification du dossier, prestations concernées, etc.) : la requête sera transmise au service concerné, qui apportera une réponse.

À noter : pour les prestations accordées à compter de 2021, le nom et le contact de l'agent instructeur figure sur la notification (vaut pour des questions administratives sur celles-ci).

PRESTATIONS

- Ouvrir des droits relatifs à la situation de handicap.
- Faire reconnaître le handicap (RQTH) et accompagner vers cette démarche.
- Sensibiliser et informer sur le handicap, communiquer sur le handicap.
- Financer l'amélioration du cadre de travail des personnes en situation de handicap.
- Sécuriser ou aménager un parcours de formation à destination d'une personne en situation de handicap.